

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis
UN AN..... \$2.00
Prix spécial pour les
étudiants, les instituteurs,
les institutrices et les mem-
bres de l'A. C. J. :
UN AN..... \$1.00
Etranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

Adresse postale :

"Candiac", près Québec

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

OMER HÉROUX, Rédacteur

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TÉLÉPHONE : 1412.

SOMMAIRE

M. Henri Bourassa. (Son loyalisme et son patriotisme).....JEAN-PIERRE SAUVAGEAU.
Sir Wilfrid Laurier. (Son idéal).....PAUL TARDIVEL.

Pour mémoire.

La politique.....OMER HÉROUX.
Le parti ouvrier à Buckingham.

Le gouvernement maçonnique de la République française.....L. HÉCAULT.

Les élections américaines.

A propos des Chevaliers de Pythias.

Affaire d'honneur.....PAUL T.

"Post scriptum".....O. H.

Biographie.—En France.—Les Revues.

L'affaire de Buckingham. (Notes et commentaires).....OMER HÉROUX.

La Presse.....OMER HÉROUX.

Scandale et protestations.

En Passant. (Joliet : Encore un complot ; L'abbé Gayraud et la loi ; Congrès radical ; Appréciation et suggestion), etc.

Petites notes.

M. HENRI BOURASSA

III

SON LOYALISME ET SON PATRIOTISME

On use de deux méthodes pour capter la bienveillance anglo-saxonne.

L'une, détestable s'il en fut, multiplie les sourires et les compliments, prodigue les concessions, offre des compromis, capitule encore, capitule toujours.

Semez la servilité, vous récolterez le mépris. L'adversaire, habile, profite de toutes les déflections : quasi jamais, il ne les rétribue. A quoi bon se gêner ! Il agit, comme naguère, ce financier canadien : il pose zéro et retient tout.

Palinodie dégradante, dont quelques Canadiens se rendent parfois coupables : pour avoir conseillé cette politique d'effacement, ils nous ont fait perdre immensément. L'Anglais apprécie peu ou point la souplesse italienne, la courtoisie française, la bonhomie canadienne : toute tolérance fausse ou naïve, il l'exploite en homme d'affaires avisé, qui se moque assez qu'on prétende être sentimental ou chevaleresque.

L'autre méthode procède d'une toute autre manière : elle est de beaucoup meilleure, et elle sourit aux Anglais, ce qui est à leur honneur. Ils méprisent la courtoisie, mais comprennent une attitude résolue et la préfèrent. La vigueur de l'athlète qui riposte flegmatiquement du tic au tac n'est point pour leur déplaire. Ainsi fait M. Bourassa. Sans doute il possède trop de native distinction pour s'abandonner à des écarts : mais son énergie morale — et aussi sa probité intellectuelle — lui ont gagné sinon l'affection, à coup sûr l'estime et le respect des Ontariens.

On ne saurait trop le féliciter d'avoir rompu en visière avec les plats et emphatiques commérages par trop serviles. Il sait revendiquer la dignité nationale sans pour cela casser les vitres. Peut-être des gens sincères — je ne m'occupe que de ceux-là, — voudraient mettre une sourdine à des accents trop libres, nuancer de réticences cette parole primesautière. Pour moi je ne trouve guère à reprendre dans la forme, encore moins aux arguments.

M. Bourassa est sobre de "loyalisme", trop sobre sans doute si on le compare aux convives que la chaleur des banquets émeut au delà de la décence et teinte de couardise. "Au nom de notre dignité, cessons de proclamer notre loyauté sans relâche et d'en faire l'assaisonnement fade et banal de toutes nos manifestations publiques et privées... C'est nous rendre ridicules." (1)

Qui oserait prétendre qu'il a tort ? Si plus de gens dans la classe dirigeante, vivaient d'une vie intellectuelle, s'absorbaient moins dans les besognes faciles, ne fréquentaient pas si assidûment les clubs où l'on rasasse les ritournelles politiques, quand vient le temps du discours à prononcer, on ne serait pas aux abois, ni contraint de "renipper" des rengaines vieilles et fripées.

Le souvenir me revient d'un grave citoyen — que j'estime — qui dépassa les limites de la flagornerie en proclamant que nous étions des Anglais ! Il aurait pu se contenter de parler pour lui seul.

Autre travers. Les harangues officielles — ceux qui font deux ou trois fois par année le meilleur discours de leur carrière ! prononcent de ces harangues — ne tarissent pas sur la générosité de l'Angleterre à notre égard. Ces spasmes de sensibilité attendrissante me laissent froid. Trop d'orateurs canadiens sont gonflés de rhétorique : parmi les mieux appréciés, il n'en est guère qui ne poursuive d'une chasse endiablée l'enflure et l'emphase, qui ne se revête, au petit bonheur, d'oripeaux disparates. Cette habitude de la pose se trahit jusque dans la conversation : plus ils sont creux et plus ils se montrent solennels ; moins ils possèdent de valeur et moins ils redoutent de ne parler qu'en aphorismes ronflants. Vides et pompeux ! Indigence et prétention qui les poussent à s'accommoder de clichés rouillés : loyalisme, générosité ! Ce n'est pas eux qui oseraient se soustraire au goût dépravé, s'interdire le style d'une presse besogneuse, tenter de faire leur cette belle simplicité classique, si commune en France, à peu près chez tous les écrivains de mérite, sans qu'il soit nécessaire de mettre en cause les Académiciens ou les hommes d'Etat. M.

(1) "Les Canadiens français et l'empire britannique" p. 7.

Bourassa aura eu le mérite de s'en être un des premiers rapproché, et il devra à son accoutumance d'aller droit au but, d'y avoir souvent atteint. Il a réussi à se débarrasser des antiquailles que maints orateurs essaient de retaper et de faire reluire, parce que franc et sans dol il cherche la vérité, la trouve et la dit. A propos de la générosité anglo-saxonne M. Bourassa ne craint pas d'en rabattre. Voici en substance sa pensée : prière de remarquer qu'il s'est expliqué en Angleterre (2).

"La liberté relative dont jouissent aujourd'hui les Canadiens français, ils croient la devoir à leur ténacité dans la lutte... beaucoup plus qu'à la générosité de l'Angleterre" (3)

Noble vérité ; vérité salutaire, propre à tremper l'énergie canadienne.

Des orateurs sans courage et sans convictions développent leurs idées à la manière de Cicéron — le talent en moins — sans y croire. Ce sont des avocats, humbles serviteurs d'un client despotique, le parti. Ils présentent des vérités atténuées, amoindries, voilées, quand ce ne sont pas des sophismes ou des mensonges. Le député de Labelle ignore ces faux tempéraments : son genre est tout autre : des propositions nettes et brèves, des arguments clairs, courts, confiants ; un souffle de passion intense qu'inspire l'intérêt public et qu'on rencontre souvent chez les Anglais.

Nous avons besoin de virils enseignements : il ne craint pas de les donner.

La générosité de l'Angleterre ! Et la nôtre ?

M. Bourassa n'a garde de passer outre. "J'ai dit que le Canada avait été deux fois conservé à l'Angleterre, grâce aux Canadiens français et grâce à eux seuls." (4)

Affirmation catégorique ; affirmation incontestable que M. Bourassa établit à l'évidence ; affirmation saine et fière.

Tous veulent la concorde, et nous aussi sans doute, et M. Bourassa autant que quiconque.

Elle n'est possible qu'à la condition de ne berner personne, de ne conseiller à qui que ce soit de jouer le rôle de dupe. Quelle entente pourrions-nous rêver, si nous ne sauvegardons d'abord notre dignité ? quelle estime mériterions-nous, si nous faisons fi de notre honneur ?

C'est nous qui avons été généreux : nous le savons et nous ne l'oublions pas.

"L'Angleterre nous a fait beaucoup

de mal et beaucoup de bien. Les gens qui préfèrent la paix à l'honneur, trouvent que le bien l'emporte... Ceux-là oublient que la liberté a été le fruit d'une lutte ardente et prolongée, et que si l'Angleterre nous l'eût refusée plus longtemps, il ne resterait plus un pouce de territoire britannique sur le continent américain." (5)

Quel coup de clairon ! Il n'y aurait pire déchéance que de méconnaître les enseignements de notre histoire ; toujours elle sonnera le réveil ou même la résurrection. (6)

Au regard du passé, s'il s'agit donc de résumer nos impressions et nos sentiments, nous trouverons que "nous ne devons à l'Angleterre ni rancune, ni reconnaissance", (7) et que "la domination anglaise et la fidélité des Canadiens français sont unies l'une à l'autre par plusieurs liens dont les ligaments sont un mélange d'affection et d'égoïsme, de bons offices réciproques." (8)

Cette affection raisonnée, "mélange d'estime et de défiance" (9) a l'avantage de nous tenir en éveil à toutes les éventualités.

Laissons à certains hommes publics les exubérants transports et demandons-nous plutôt si dans l'avenir nous pourrions compter sur la bienveillance et la sympathie de l'Angleterre. Bien des faits nous permettent d'en douter. Que de fois la vieille province de Québec aurait pu se plaindre ! A la cession, le Labrador, Anticosti, les Iles de la Madeleine n'ont-ils pas été annexés à Terre-Neuve ? l'île du Prince Édouard — alors l'île Saint-Jean — n'a-t-elle pas été rattachée ainsi que le Cap Breton à la Nouvelle-Ecosse ? n'avons-nous pas perdu les territoires qui bordent maintenant le Maine et le Vermont ? le littoral des grands Lacs avec Détroit ne nous a-t-il pas été enlevé ? le Nouveau-Brunswick séparé de la Nouvelle-Ecosse, et constitué avec une administration particulière, ne regrette-t-il pas encore le démembrement opéré sur le Madawaska ? au Manitoba, nos compatriotes établis à Pembina, ne se sont-ils pas trouvés tout à coup citoyens américains ? Aussi bien, les paroles suivantes de M. Bourassa sont plus que justifiées.

"Non seulement la République américaine a obtenu à peu près tout ce qu'elle réclamait, mais les plénipotentiaires anglais ont souvent sacrifié les intérêts du Canada pour racheter

(5) "Le Patriotisme canadien français ; ce qu'il est et ce qu'il doit être", p. 6.

(6) Langevin exhortait un jour une délégation acadienne à oublier : étrange conseil, fatale abdication. Il faut se souvenir, quand ça ne serait que pour renouveler le pardon.

(7) "Le Patriotisme...", p. 6.

(8) "Les Canadiens français...", p. 24.

(9) "Les Canadiens français...", p. 30.

(2) La brochure "Les Canadiens français et l'Empire britannique" a été publiée d'abord en anglais dans le *Monthly* de Londres, 1902. Que les bravaches qui l'injurient osent en faire autant sans se contredire ! Quant à ses adversaires, — il est permis d'en avoir — s'ils diffèrent d'opinion avec M. Bourassa, ils le respectent et l'estiment.

(3) "Les Canadiens français..." p. 3.

(4) "Les Canadiens français..." p. 4.

les erreurs ou les méfaits du gouvernement britannique." (10)

Il n'est donc pas téméraire de supposer qu'une nouvelle défection de l'Angleterre soit encore possible.

L'impérialisme, à l'opposé, est un autre péril et peut devenir un grief.

Débordés par la politique de M. Chamberlain, les Canadiens seraient voués à l'asservissement. [Plutôt que de subir un régime tyrannique ils "préféreraient dénouer les liens qui les rattachent à la Grande-Bretagne." (11)]

Voilà qui est ferme, net et clair. En résumé nous n'avons pas à rougir du passé ; au contraire, il rayonne d'énergie, d'honneur et de noblesse.

Aujourd'hui, ayons les yeux ouverts, soyons dignes et fermes.

Quant aux événements futurs, nous n'en sommes pas les maîtres : il ne s'en suit pas que nous soyons dispensés d'être prudents et de nous tenir sur la réserve.

Ne prodiguons pas les éloges sans discernement et en toutes circonstances : usons modérément, oh ! très modérément du superlatif et de l'hyperbole. Laissons cela aux gens pratiques et ultra-modernes.

JEAN-PIERRE SAUVAGEAU.

(A suivre.)

(10) "Les Canadiens-français..." p. 32.

(11) Je reviendrai sur l'impérialisme, quand j'étudierai les principaux discours de M. Bourassa au parlement.

SIR WILFRID LAURIER

SON IDEAL

On a commenté de diverses manières le résultat de l'élection du comté de Québec. Chacun l'a utilisé selon le besoin de sa cause.

Dans notre province, c'est une coutume, on vote pour Sir Wilfrid Laurier parce qu'il porte un nom français et que par son sang il appartient à notre race. Pour plusieurs, l'échec du candidat ministériel signifie que les nôtres commencent enfin à comprendre qu'il vaut mieux se rallier autour d'une idée que de se grouper autour d'un homme dont le nom est devenu fascinateur.

D'après nous, s'il faut en juger par l'élection qui a eu lieu dans le comté de Québec, le sentiment populaire n'a guère changé à l'égard de M. Laurier. Le candidat victorieux ne portait pas, il est vrai, l'étiquette ministérielle, mais il n'a pas cessé au cours de la campagne de se déclarer partisan du *Grand Canadien* et de faire acclamer son nom.

M. Henri Bourassa, qui a prêté son généreux concours à M. Robitaille, a su respecter le chef du parti libéral et en se défendant de certaines attaques il n'a souffleté que des valets politiques qui eux ne tiennent pas au cœur du peuple.

Un candidat qui n'aurait pas su se servir du nom de Laurier ne serait pas parvenu à se faire élire, c'est là notre opinion. Les électeurs n'ont pas élu le candidat que Laurier s'était choisi, mais ils ont choisi l'homme qui devait l'appuyer. Et cela parce qu'il y avait une querelle locale à vider.

Le point étrange que nous voulons noter, c'est que les sentiments et l'idéal de Sir Wilfrid Laurier, homme d'Etat, ne répondent en aucune façon à ceux du peuple.

Les observateurs consciencieux qui étudieront plus tard notre histoire politique établiront toutes les divergences d'idées entre le peuple et son idole ; pour le présent l'opinion publique est livrée à la merci d'une presse courtisane, et le peuple mal renseigné ne peut pas se rendre compte de la véritable situation.

C'est aujourd'hui la légende politique, l'histoire impartiale s'imposera à son heure.

Il y a toute une série d'attitudes différentes, il y a même antagonisme d'idéals entre Sir Wilfrid et les Canadiens français.

C'est quand Sir Wilfrid Laurier se déclare *Britisher to the core* que les nôtres se groupent plus serrés que jamais autour de lui afin de le maintenir au pouvoir pour l'honneur et le bien de la race française. Lors de la guerre sud-africaine, tandis que le premier ministre verse dans l'impérialisme et le loyalisme, puis consent à l'envoi des contingents, le peuple de notre province, lui, acclame les valeureux Boërs. D'un côté Laurier qui recule devant les menaces des orangistes et consent à toutes les exigences des Anglo-saxons sur le terrain scolaire dans l'Ouest et sacrifie les prérogatives de la langue française, d'un autre côté notre peuple capable de se battre pour ses écoles et sa langue. Laurier qui proclame dans les provinces anglaises son utopie idéale, la fusion des races, qui veut dire l'effacement de la nôtre, la mise au rancart des aspirations patriotiques des Canadiens français.

Nous pourrions encore noter d'autres dissimilitudes de sentiments entre Laurier, ce Canadien de nom français et de mentalité anglaise, et ceux de sa race.

Après cela, il semble assez difficile d'expliquer sa popularité. Influence du nom français, renommée de son talent d'orateur ; absence d'un homme d'Etat de nom et de sentiments français et d'autres causes encore.

Il est bien évident que les nôtres ne se rallient pas autour de l'homme d'Etat qui énonce et exécute un programme politique, mais autour d'un homme de provenance française. Il n'y a là de consolant que le groupement des Canadiens français ; souhaitons que cette union se fasse un jour en faveur d'une véritable personnalité nationale.

Sir Wilfrid a prêché longtemps la fusion des races. Il aurait pour ainsi dire reçu la mission providentielle de fondre en un seul peuple, en un *grand tout*, les divers éléments qui composent la population canadienne.

En décembre 1900, dans un banquet à Halifax, Sir Wilfrid Laurier "exprime le souhait de voir un jour les deux races confondues en un seul tout homogène, par l'assimilation." Voilà ce qui est clair. L'union ou mieux la fusion des races si chère à Laurier le Français, c'est l'effacement de la nôtre dans un *grand tout* anglo-saxon.

Comme conséquence, sous le règne de Sir Wilfrid, il y aura ceci de mar-

quant, pour ceux qui ne sont pas aveuglés par l'esprit de parti, que l'idée française périclète graduellement mais sûrement, dans la classe dirigeante surtout. Sa politique opportuniste et de concessions a donné le signal de ce dépérissement.

Un autre fait frappe ceux qui observent froidement les événements politiques : malgré les appels et les efforts de Sir Wilfrid, jamais la fusion des races n'a paru plus problématique. Depuis l'avènement de Laurier au pouvoir le parti tory est devenu de plus en plus le parti anglais. En chambres, à l'heure actuelle, l'opposition qui se dresse en face de Laurier est composée presque exclusivement de représentants de langue anglaise ; c'est une opposition nationale, anti-française, traduisant les sentiments du peuple du Haut Canada. De son côté Laurier est appuyé par le bloc de la députation canadienne-française. Jamais nos partis politiques n'ont été aussi nettement tranchés au point de vue national ; jamais les deux races n'ont paru aussi réfractaires à l'idée de la fusion. Que les assimilateurs déçus s'en prennent aux événements, aux circonstances, car Sir Wilfrid Laurier a fait largement sa part pour accomplir l'œuvre rêvée par nos *Britishers*.

Il ne faut pas non plus se faire illusion au sujet de la paix qui règne d'ordinaire entre les deux races ; la conciliation est plus apparente que réelle. Que de graves et importantes questions surgissent et mettent en jeu des intérêts religieux ou nationaux et l'on verra encore le pays en effervescence, l'on entendra le cri du fanatisme, le *no French domination*, l'on réclamera de notre race de nouveaux sacrifices. Notre effacement et la lâcheté de nos politiciens ont produit une espèce d'entente cordiale ; si nous n'avons pas complètement renoncé à ce que nous ont acquis nos pères, elle ne peut être durable.

Il n'est pas permis de le taire, le patriotisme est notablement en baisse chez nous depuis que nous avons un premier ministre de notre race au pouvoir, depuis qu'un certain nombre de nos compatriotes sont comblés de faveurs. Tous ceux qui ont fait soigneusement l'examen de la conscience nationale l'admettent volontiers.

Nous avons payé cher, trop cher, l'honneur de fournir un premier ministre au pays.

C'est sans doute en songeant au travail fait par Sir Wilfrid Laurier pour résoudre le problème des races dans un sens favorable à ceux qui rêvent la formation d'un grand tout anglo-saxon en Amérique, que le vieux Andrew Carnegie place notre premier ministre parmi les cinq plus grands hommes contemporains.

Nous ne voulons pas être injuste envers M. Laurier, aussi disons qu'il semble avoir quelque peu abandonné son plan d'assimilation. En deux circonstances, à notre su, il a précisé un nouvel idéal.

En 1901, un an après avoir souhaité l'assimilation des races, il s'écrit dans un discours à Arichat, Nouvelle Ecosse :

"Quand je visitai l'Angleterre, lors du jubilé de la reine, j'eus l'avantage

de voir l'une des merveilles de l'architecture gothique où la main du génie, guidée par une foi puissante, avait réalisé un tout harmonieux, avec du granit, du marbre, du chêne, et d'autres matériaux encore. Cette cathédrale est l'image de la nation que deviendra le Canada si mes espérances se réalisent. Aussi longtemps que je pourrai travailler au service de mon pays, je repousserai de toutes mes forces l'idée que l'on doive changer les différents éléments qui composent cette nation. Je veux que le marbre reste marbre, que le granit reste granit, que le chêne reste chêne ; je veux que l'Écossais hardi reste Écossais, que l'Anglais intelligent reste Anglais, que l'Irlandais ardent reste Irlandais. Je veux prendre tous ces éléments pour en faire une nation qui comptera parmi les plus grandes puissances du monde."

Il n'est question ici que des éléments anglais, écossais et irlandais, nous voulons bien croire que l'élément français a été involontairement oublié. Cette thèse n'est plus la fusion des races pour former un seul tout *homogène* par l'assimilation ; c'est une union intime qui ne doit pas enlever aux races leurs caractères distinctifs.

Tout dernièrement, nous lisons dans l'*Echo de Paris* du 6 juillet 1906 le récit de l'entrevue de M. Jean Lionnet avec Sir Wilfrid Laurier, à Ottawa. On y lit ce passage caractéristique :

"Je souhaite, disait-il à l'écrivain français, que nous devenions comme la Suisse. Les Suisses français restent très Français ; les Suisses allemands, très Allemands ; les Suisses italiens, très Italiens, et pourtant tous d'accord, tous sont Suisses avant tout." (1)

Ce n'est plus là l'utopie de l'assimilation, le rêve de l'*anglicisation* puis la disparition de notre race, plan utopique, tant que les Canadiens français restant catholiques mériteront les secours de la Providence.

Cependant le nouvel idéal de M. Laurier sur l'avenir national de la Confédération ne nous paraît pas facilement réalisable, à cause de certaines raisons existantes et faciles à donner.

D'abord la Suisse est un tout petit pays, comme chacun le sait. Elle est certainement moins grande que plusieurs des comtés du Canada. Par conséquent les intérêts matériels sont à peu près identiques chez tous les Suisses. C'est une grande chose quand il s'agit de créer un véritable esprit national.

Comment espérer unir étroitement des provinces aussi éloignées l'une de l'autre que celles qui forment la Confédération canadienne ? Déjà les événements nous font voir qu'il y a impossibilité. Il est assez facile d'engager des provinces éloignées les unes des autres et ayant des intérêts différents à faire partie d'une Confédération, mais c'est là une société politique plus ou moins durable. La difficulté est de créer un esprit national. La Confédération canadienne existe depuis bientôt un demi-siècle et cet esprit national canadien est encore à créer. On nous citera peut-être l'exemple des États-Unis où, malgré la grande diversité des intérêts matériels, il existe un es-

(1) En janvier 1901, le Rev. F. G. Scott, recteur de l'église Saint Mathieu de Québec, exposait cette même idée au fondateur de la *Vérité* au sujet de l'avenir national de la Confédération canadienne.

prit national commun. Mais il ne faut pas oublier que cette diversité d'intérêts a déjà allumé une guerre terrible entre le Sud et le Nord qui a failli briser à jamais l'union. Et ceux qui sondent l'avenir sont d'avis que tôt ou tard la république américaine se divisera en deux grandes parties : l'Est et l'Ouest.

Pour créer une nation forte, il faut quelque chose de plus durable, de plus intime que de simples raisons politiques, quelque chose qui ressemble davantage au lien qui unit entre eux les membres d'une même famille.

Puis, pour arriver à former dans la Confédération un véritable esprit national canadien, il faut que nos compatriotes anglais apprennent à nous connaître et adoptent une attitude plus juste à l'égard des Canadiens français, il faut aussi qu'ils deviennent plus Canadiens, moins Anglais (2).

Pour résumer, disons que Sir Wilfrid Laurier a émis avec précision deux opinions différentes au sujet de l'avenir national de la Confédération canadienne. Laquelle est son véritable idéal ? A-t-il compris la leçon des événements et a-t-il abandonné complètement l'utopie de fusionner les deux races en un tout homogène par l'assimilation ?

Il ne faut pas l'oublier, Sir Wilfrid est avant tout un opportuniste ; les deux plans habilement développés tour à tour, selon les circonstances et le milieu, peuvent lui rendre service.

Quoi qu'il puisse advenir, si nous nous portons au présent, la politique de l'homme d'Etat de notre sang nous a été funeste.

Sous le règne de Sir Wilfrid Laurier les Japonais et les Chinois auront peut-être appris à manger du pain (3), mais les Canadiens français, eux, auront appris à voir méconnaître leurs droits et ils auront vu un grand nombre de compatriotes abandonner leurs aspirations à une patrie française.

PAUL TARDIVEL.

(2) Ce sont là en substance les observations faites par le fondateur de la *Vérité* en réponse à M. Scott.

(3) — Nous avons fait une exposition à Tokio, l'année dernière. La principale attraction était une boulangerie qui distribuait du pain gratuitement. Les Japonais se méfiaient d'abord, puis ils prenaient, ils mangeaient et ils en redemandaient. Nous avons maintenant un agent commercial au Japon et le pays nous est ouvert.

La Chine, après le Japon, se civilise à l'européenne : elle mangera du pain. (Sir Wilfrid Laurier à M. J. Lionnet.)

POUR MEMOIRE

D'après la *Presse* du mardi 30 octobre, page 13, M. Godfroy Langlois aurait déclaré à une assemblée tenue dans le comté d'Iberville, que nos collègues classiques " ne sont pas surpassés dans le monde entier. "

Toujours d'après le même journal, même numéro, M. Achille Bergevin, député de Beauharnois, aurait déclaré à Valleyfield " que l'éducation dans la province de Québec était maintenant meilleure qu'elle n'avait jamais été, et que les perspectives étaient très encourageantes. "

LA POLITIQUE

La prochaine session — Un programme chargé — Du grabuge en perspective — La victoire de M. Fielding — Les élections partielles — Un abus à corriger — Les suites d'une leçon — M. Bourassa sera-t-il " excommunié ? "

Les Chambres fédérales sont définitivement convoquées pour le jeudi 22 novembre. Du 22 novembre aux vacances de Noël, il y aura à peine une vingtaine de jours de réel travail, atten que les députés ne siègent que cinq jours par semaine. Cela signifie que, sous couleur de session d'automne, nous aurons, cette année encore, une session d'hiver. Il est très probable, du reste, qu'elle se prolongera jusqu'aux mois d'été, car les deux partis paraissent avoir beaucoup d'ouvrage sur le tapis.

Il est certain, en tout cas, que les débats seront d'une violence qu'a pu nous faire pressentir la dernière session. Le parti conservateur qui, pour la section anglaise du moins, paraît s'être aguerri dans l'opposition, ne cache point qu'il entend mener une retentissante " campagne de scandales " et, s'il est possible, noyer dans la boue ses adversaires. Les révélations de London lui permettront d'attaquer à fond M. Hyman, et l'on prête aux chefs conservateurs l'intention de demander la démission comme député du ministre des travaux publics. D'autre part, les ministériels riposteront certainement en étalant sous le plus mauvais jour possible les opérations du groupe Foster-Fowler-Lefurgey. Le spectacle sera, en toute probabilité, plus intéressant qu'édifiant.

Mais, en dehors des querelles personnelles et des imputations scandaleuses, nos législateurs auront à s'occuper de questions réellement importantes et qui suffiraient à donner à la prochaine session une portée plus qu'ordinaire. Il y aura d'abord la révision du tarif douanier, qui affectera des intérêts considérables et pourra soulever un débat de principe. Viendra ensuite le rapport de la Commission d'enquête sur les assurances ; le premier choc passé, quand on aura fini de laver le linge sale de M. Foster et de ses amis, il faudra bien aborder le fond du rapport, et les réformes qu'il pourra suggérer intéresseront profondément des milliers de citoyens.

Les Chambres devront s'occuper aussi des projets de réforme électorale élaborés l'an passé par MM. Fitzpatrick et Borden et de l'augmentation des subventions fédérales, qui pourrait bien soulever une discussion passionnée, puisqu'il s'agit en l'espèce de remanier l'œuvre des pères de la Confédération et de modifier la constitution elle-même ; elles auront forcément encore à traiter du problème général de l'immigration et du mode de concession des terres de l'Ouest. C'est une question grosse de conséquences et qui touche à la fois aux intérêts généraux du pays et aux intérêts particuliers de nombre de politiciens. Notons encore l'administration et la surveillance des banques, auxquelles le désastre de la Banque d'Ontario donne un intérêt d'actualité aigue, l'arbitrage entre patrons et ouvriers, que la sanglante affaire de Buckingham va jeter au premier plan des préoccupations publi-

ques, la réglementation du commerce des remèdes brevetés, qui intéresse la santé générale, la prochaine conférence intercoloniale, qui doit se tenir à Londres le printemps prochain et dont la préparation peut réveiller toutes les questions dites impérialistes, les problèmes soulevés par le développement et l'administration des voies ferrées, des lignes télégraphiques et téléphoniques, etc.

Nos législateurs ont du pain sur la planche.

L'élection de M. Tolmie dans Bruce-nord et celle de M. Fielding dans Queen's-Shelburne consolent les ministériels des victoires conservatrices d'Ontario et de la révolte de Québec. Les conservateurs expliquent très bien comment il se fait que leurs candidats ont été battus dans ces deux comtés, mais le fait brutal, celui que retiendra surtout l'opinion publique, c'est qu'un libéral succède à un conservateur dans Bruce-nord et que la majorité ministérielle a plus que doublé dans Queen's-Shelburne.

La victoire de M. Tolmie n'a guère d'importance, mais celle de M. Fielding le grandit dans son propre parti. Elle pose plus nettement que jamais sa candidature à la succession de M. Laurier. Le ministre des finances a défait l'un des hommes les plus distingués du parti conservateur dans les provinces maritimes, M. Weldon, professeur à l'université Dalhousie.

L'échec de M. Weldon laissera peut-être assez froids un certain nombre de députés conservateurs, car il ne les a guère ménagés au cours de sa campagne électorale. On a remarqué aussi que, pour une raison ou pour une autre, le chef de l'opposition, M. Borden, n'a pas mis les pieds dans Queen's-Shelburne, qui est pourtant situé dans sa province natale, tandis qu'il est allé faire campagne dans Bruce-Nord, où le succès du candidat conservateur, un cultivateur sans grande instruction, n'aurait certes point compensé la défaite de l'intellectuel qu'est M. Weldon.

Le gouvernement fédéral s'est enfin décidé à fixer la date des dernières élections partielles dans la province de Québec. L'appel nominal aura lieu le 14 novembre et le scrutin une semaine plus tard. Trois sièges sont actuellement vacants : Sainte-Anne de Mont-réal, jadis représenté par M. Gallery, dont le mandat a été invalidé pour cause de corruption ; Sainte-Marie, rendu vacant par la retraite de M. Piché, et Nicolet, que M. Lemieux vient de quitter pour Gaspé.

Nous indiquerons en dernière heure les candidatures probables, mais il convient de noter dès maintenant le sang-eau avec lequel le cabinet, suivant une tactique chère à ses prédécesseurs et contre laquelle les libéraux ont énergiquement protesté, détermine à sa fantaisie et dans un pur intérêt de parti, la date des élections partielles. Il n'existait aucune raison d'ordre public pour ne point fixer au même jour, par exemple, les élections de Québec, de Saint-Jean-Iberville, de Sainte-Anne et de Sainte-Marie.

On a d'abord fait les deux premières parce que le gouvernement était ou se croyait prêt à emporter le morceau ;

on a retardé les deux autres parce qu'il se trouvait en face de difficultés considérables, créées par l'intervention du parti ouvrier et les querelles entre libéraux. On les a tellement retardées qu'il n'est pas probable que les nouveaux députés puissent, s'il y a votation, prendre part aux premières séances de la Chambre. C'est, envers les électeurs de ces divers comtés, une flagrante incorrection.

Tout ce système d'ailleurs respire l'injustice et donne aux candidats ministériels un avantage injustifié, en même temps qu'il cause aux électeurs d'inutiles ennuis. Il faut se mettre tôt en campagne pour ne pas être surpris par le gouvernement, puis attendre ses apprêts. Les campagnes électorales, et la perturbation qui en résulte, risquent de se prolonger indéfiniment, et l'on gaspille de la sorte un temps et des ressources considérables.

Ce qui vient de se passer dans le cas de Sainte-Marie et de Sainte-Anne devrait être suffisant pour déterminer le parlement à décréter que les élections auront lieu dans un délai de... sitôt connue la vacance du siège.

L'incident de Nicolet appelle aussi un remède immédiat. C'est très légalement sans doute que M. Lemieux a occupé pendant deux ans les sièges de Nicolet et de Gaspé, mais cette légalité heurte le bon sens et l'équité. Il est absurde et injuste que les électeurs d'un comté quelconque puissent être virtuellement privés de représentant pendant deux sessions, car M. Lemieux, après tout, ne disposait que d'un vote et l'un de ses comtés ne pouvait participer aux scrutins de la Chambre.

Si l'on veut maintenir les candidatures multiples — et nous n'y voyons pas d'objection sérieuse — qu'on oblige au moins le candidat heureux à opter, dans un délai raisonnable, entre ses deux mandats.

On se rappelle la part que prirent à l'élection de Québec certains ministres provinciaux. MM. Gouin, Rodolphe Roy et Prévost descendirent dans le comté, et M. Gouin déclara tranquillement, en présence de M. Laurier, qu'après l'intervention de celui-ci en faveur de M. Amyot, le devoir de tous les bons citoyens était d'appuyer l'élu du chef. Les électeurs, hélas ! ne l'entendirent point de cette oreille. Ils osèrent même trouver un peu étrange le rappel à la discipline et au respect du chef que leur apportaient les exécutifs de M. Parent.

Les ministres provinciaux se retirèrent un peu penauds, mais la leçon ne fut point tout à fait perdue, et nous venons d'en avoir la preuve indiscutable. Deux candidats libéraux posaient ces jours derniers leur candidature à l'élection partielle provinciale d'Iberville ; ni M. Gouin, ni aucun de ses ministres n'ont jugé à propos d'intervenir dans cette querelle de famille. Ils ont laissé se débrouiller à leur aise les candidats et leurs amis personnels. Si l'on avait agi de cette façon dans le comté de Québec, que d'ennuis l'on se serait épargnés ! que de voyages aussi, en commençant par ceux de MM. Gouin, Roy et Prévost !

A L'Assomption, les choses se sont passées d'une façon plus significative

encore. M. Gauthier avait refusé d'accepter le verdict de la convention que présidait M. Prévost lui-même, il posait sa candidature dissidente. Pour une raison ou pour une autre, le candidat officiel céda le pas au révolté et celui-ci fut élu par acclamation. Toute la presse ministérielle lui fait aujourd'hui fête. Sa situation ressemble étrangement pourtant à celle de M. Robitaille, mais l'élection de Québec a fait songer les hauts politiciens ; elle leur a appris que les électeurs ont aussi quelque chose à dire dans le choix de leurs mandataires.

Encore une couple de leçons de ce genre et les chefs n'oseront plus imposer leurs favoris.

L'élection de Québec a d'ailleurs provoqué dans tout le pays des commentaires passionnés. Grâce à la présence dans le comté de M. Laurier et à l'attitude de la presse ministérielle, elle a pris au loin l'allure d'un duel entre MM. Laurier et Bourassa et toute la presse anglaise discute ce conflit apparent. Le député de Labelle n'a pas voulu, au lendemain de la bataille, ni depuis, faire la moindre communication aux journaux. Il s'est contenté de donner rendez-vous à ses adversaires sur le parquet de la Chambre.

Le public se demande avec une certaine curiosité quelle attitude prendront, à son endroit, les chefs du parti libéral. S'il fallait en juger par le ton du *Soleil* et du *Canada*, l'indiscipliné serait tôt invité à changer de camp, mais le *Herald*, le grand organe libéral anglais, ne l'entend point de cette oreille et laisse très clairement comprendre que tenter une aventure de ce genre serait, à son avis, une grosse erreur.

Si M. Laurier cède à la pression d'un certain nombre de politiciens et qu'il veuille formellement "excommunier" M. Bourassa, la scène ne manquera certainement pas d'intérêt. Car l'on peut supposer, sans témérité aucune, que le député de Labelle n'acceptera point sans mot dire et la tête baissée le décret d'excommunication.

OMER HÉROUX.

Le parti ouvrier à Buckingham

Nous lisons dans la *Patrie* du 5 novembre :

"MM. Alphonse Verville, Albert Saint-Martin et J. A. Rodier ont été désignés par le comité général du parti ouvrier pour aller prêter main-forte à un groupe de citoyens de Buckingham désireux de fonder un club du parti ouvrier dans cette ville.

"Les délégués seront à Buckingham dimanche prochain et après avoir adressé la parole à une grande assemblée publique, ils constitueront le nouveau club."

Deux de ces délégués, MM. Rodier et Saint-Martin, sont des socialistes notoires.

M. J. R. Garfield succédera à M. Hitchcock comme ministre de l'intérieur aux Etats-Unis, le 4 mars prochain. M. Garfield est le fils de l'ancien président de la république, assassiné par Guiteau.

Le Gouvernement Maçonique

— DE LA —

République Française

La France est actuellement le seul pays du monde civilisé qui soit ostensiblement gouverné par la Franc-Maçonnerie. Je dis ostensiblement car d'autres pays semblent l'être secrètement, d'une façon plus ou moins occulte. Mais, en France, le règne du maçonisme éclate au grand jour. Il est bon que les chrétiens du Canada — où les loges exercent une si redoutable influence — se rendent bien compte de ce qui se passe en France, sous la tyrannie maçonique, et qu'ils prennent en conséquence de ce triste spectacle toutes les mesures nécessaires pour parer au péril qui les menace eux aussi ; car partout où les Loges travaillent contre eux et contre l'Eglise le premier objectif de la Maçonnerie est de s'emparer à la fois et de l'Education nationale et du pouvoir politique, afin d'arriver par la déchristianisation du peuple, à l'asservir au despotisme occulte ou public des sociétés secrètes révolutionnaires dont les Loges sont les repaires.

Le F. Fallières

Le règne de l'athéisme maçonique vient tout récemment d'être affirmé d'une façon absolument et officiellement cynique par le président même de la République dite française.

Appartenant personnellement depuis longtemps à la Franc-maçonnerie, le F. Armand Fallières, qui est Chevalier *Kadosch*, se trouvait au cours d'un voyage de parade dans le Midi de la France, dans la ville d'Aix (Provence). Parmi les FF. fonctionnaires se trouvait un F. recteur d'Académie qui déclara ce qui suit au F. Fallières :

"Je m'efforce de former des citoyens QUI NE SOIENT ASSUJÉTIS À AUCUN CULTE."

Ce qui veut dire : "Je m'efforce de déchristianiser, de décatholiciser la jeunesse française, afin de l'assujétir à la Franc-Maçonnerie" — car l'idéal maçonique consiste précisément dans cette déchristianisation préalable et nécessaire à l'établissement de sa tyrannie.

Et savez-vous quelle a été la réponse du F. Armand Fallières à cette déclaration concertée d'avance, afin d'avoir du retentissement ? La voici textuellement, telle que reproduite par les journaux français, sans aucune réserve :

"M. Fallières a répondu :

"— Vous ÉMANCÍPEZ LA CONSCIENCE ET LIBÉREZ LA RAISON !

"VOUS AVEZ DROIT À LA RECONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE française !"

C'est-à-dire :

"Vénérable F. Recteur d'Académie, vous émancíperez la conscience des lois de Dieu et de la Religion ! Vous libérez la raison de toute croyance chrétienne. Vous faites des impies et des athées ! Bravo ! Vous avez droit à la reconnaissance du gouvernement maçonique de la République que dont je suis, grâce aux Loges, le Vénérable F. Président.

Voilà la traduction exacte, en bon français, de cette odieuse réponse à cette odieuse déclaration.

Ainsi donc le chef (apparent) du gouvernement officiel de la France, déclare hautement la guerre à la Religion de l'immense majorité du peuple français en applaudissant à l'enseignement athée et antichrétien imposé par le gouvernement !

Voilà ce que signifie l'enseignement neutre. Voilà pourquoi le gouvernement maçonique de la République dite française a, par la force, supprimé tout enseignement chrétien et libre, a fait fermer, par la force, près de 25.000 écoles catholiques, a fait mettre hors la loi, hors la liberté, hors le droit commun, par la force, toutes les associations religieuses des citoyens catholiques de France, en confisquant leurs biens liquidés au profit des FF. en Loge !

Il y a cinquante ans, pareille déclaration du chef du gouvernement français l'aurait fait crouler du coup sous le mépris et l'indignation de la nation française.

Aujourd'hui cela passe... comme une lettre à la poste !

La France a singulièrement marché depuis ! O progrès ! Aujourd'hui elle doit avaler tous les blasphèmes. Elle doit recevoir tous les crachats. Elle doit subir tous les coups de pied. La Franc-Maçonnerie la tient ligottée, ficelée, baillonnée, sous sa botte ignoble. La France en est là parce que, méprisant tous les avertissements, elle n'a pas voulu, ou n'a pas su s'organiser à temps contre la conspiration qui s'est démasquée au grand jour avec une impunité triomphante.

La France a refusé de croire au complot maçonique tramé contre ses libertés religieuses et ses droits les plus sacrés...

Quel réveil ! Et quel avenir !...

Au moins, que cette terrible leçon ne soit pas perdue pour le Canada ! Ici aussi le maçonisme conspire comme partout, contre nos libertés religieuses et contre nos droits mêmes de citoyens. Ne nous laissons pas endormir par les apparences inoffensives du maçonisme anglais. L'allié secret du maçonisme français. Réveillons-nous. Organisons nous quand il en est temps encore. Plus tard... ce sera trop tard !

La Première Communion du F. Fallières

Le même Vénérable président de la République maçonique de France, lors de sa tournée retentissante, recevait à Mezin les maires et les lauréats de sociétés mutualistes qui avaient cru devoir venir faire leurs courbettes devant ce *Kadosch*. S'adressant à l'un des lauréats, le F. Président lui dit :

"— Nos relations datent de loin !

"En effet, répliqua le lauréat, j'étais à côté de vous lorsque vous fîtes votre première communion ! Un ciérge, remué par inadvertance, tomba sur vous et vous brûla à l'arcade sourcilière.

"— Le F. Président. En effet ! Je suis étonné et ravi (?) de votre mémoire ! ... Mais je dois avouer que je n'ai jamais plus communiqué depuis ! J'AI MAL TOURNÉ."

Le F. Fallières, en dépit de ses ridiculements embarrassés, disait très vrai.

Répondant, le même jour, à un discours le même F. président de la République a tenu à expliquer comment et pourquoi il avait mal tourné. Citons ce passage de sa réponse :

"Nos souvenirs me rapprochent de l'époque bien lointaine où ma jeunesse consacrait les meilleures heures de ses vacances à lire, derrière les volets... les œuvres de Béranger et de P. L. Courier !"

C'est donc par la lecture de chansons infâmes et de pamphlets "anti cléricaux" que le digne président de la République maçonique a commencé l'émancipation de sa conscience et la libération de sa raison !

On comprend dès lors qu'il n'ait plus jamais communiqué ! Mais il garde toujours la trace de la brûlure du ciérge de sa première communion. Cette brûlure était peut-être le signe de sa future apostasie...

L. HACAULT.

Les élections américaines

Les élections américaines paraissent n'avoir guère modifié la physionomie des partis. Les démocrates ont peut-être fait des gains sur certains points du territoire, mais, dans l'ensemble, les républicains conservent leurs positions et disposeront, dans le prochain congrès, d'une forte majorité.

L'intérêt de la lutte se concentrait presque exclusivement sur l'état de New-York, où MM. Hearst et Hughes se sont livrés une rude bataille pour le poste de gouverneur. Ce n'était point, à proprement parler, une lutte de parti, encore que M. Hughes fût le candidat officiel du parti républicain et que M. Hearst eût obtenu, grâce à l'appui de Tammany Hall, le titre de candidat démocratique. M. Hughes avait l'aide aussi énergique que publique de démocrates en vue, tels que le maire McClelland, de New York, l'avocat Jerome, le sénateur McCarren, Croker, l'ancien chef de Tammany, et plusieurs autres. Par contre, Hearst a recueilli les suffrages de nombreux ouvriers républicains et presque toutes les villes de l'état lui ont été favorables. C'est aux électeurs ruraux que M. Hughes doit sa majorité finale de 50.000 voix.

M. Hearst est le journaliste millionnaire qui a créé aux Etats-Unis tout un syndicat de journaux jaunes. Il a dénoncé les abus des financiers et des politiciens, et c'est là la source de sa popularité, servie du reste par une réclame effrénée ; mais il paraît s'être appliqué à soulever et à exagérer toutes les passions populaires, et beaucoup le considèrent comme un être absolument dangereux. Son ambition suprême, et qu'il ne cache point, est la présidence des Etats-Unis. Il a posé sa candidature au congrès démocratique de Saint-Louis en 1904, mais, en dépit d'une lutte acharnée, il y fut défait. L'an dernier, il organisa un mouvement indépendant et fut candidat à la mairie de New-York, avec un programme dont l'article principal était la municipalisation des tramways et de tous les grands services publics. Il

battit le candidat républicain et ne fut dépassé que de quelques milliers de voix par le candidat démocrate. En core a-t-il toujours prétendu que l'élection lui avait été volée. Cette année, sa candidature réunissait, avec les organisateurs de sa campagne indépendante, les meneurs du parti démocratique. On a prétendu qu'il s'était acheté une majorité dans le congrès du parti ; d'autre part, il semble que les chefs, effrayés par son succès de 1905, se sont dit : Vaut mieux triompher avec lui que de risquer d'être écrasés entre sa candidature et celle de Hughes.

Hughes est l'avocat qui a conduit l'enquête sur les compagnies d'assurance instituée par l'état de New-York. Il jouit d'une grande réputation d'honnêteté, et c'est pourquoi il a reçu le secours de démocrates qui ne voulaient de Hearst sous aucun prétexte. C'est un homme relativement jeune encore : il n'a que 45 ans, tandis que Hearst en a 43. Son succès de mardi en fait l'un des candidats possibles à la présidence de la république.

M. Roosevelt a jeté dans la balance tout le poids de son influence, au bénéfice du candidat républicain.

A propos des Chevaliers de Pythias

Nous avons lu samedi dans le *Soleil* et l'*Événement* une note annonçant qu'une cour de *Chevaliers de Pythias* avait été nouvellement organisée à Québec et invitant le public à assister à une représentation théâtrale au profit de cette société.

D'un autre côté nous trouvons dans la *Semaine Religieuse* de Québec quelques extraits d'une circulaire de Mgr l'archevêque à son clergé, en date du 10 octobre.

Nous en détachons les lignes suivantes qui ont trait aux sociétés de secours mutuel :

" Il serait bon de rappeler de temps en temps à vos fidèles qu'ils ne doivent jamais entrer dans des sociétés condamnées par le Saint-Siège, sociétés qui ne sont que des branches de la franc-maçonnerie et qui partagent la perversité de la secte elle-même.

" Je vous ai déjà mentionné les *Chevaliers de Pythias*, les *Odd Fellows*, et les *Sons of Temperance*. Leur caractère est dangereux et leur but est mauvais, puisqu'il n'est autre chose que la perturbation sociale et le renversement de l'ordre religieux. Défense stricte d'en faire partie."

Il est difficile d'expliquer après cela comment il se fait que des journaux catholiques invitent leurs lecteurs à encourager cette société en assistant à une représentation à son profit.

Ce n'est pas d'hier seulement qu'il est connu que les *Chevaliers de Pythias* forment une société défendue ; il n'est donc pas permis aux journalistes catholiques d'ignorer cela.

Cette société est nommément rangée parmi celles condamnées par le Saint-Siège, qui sont considérées comme des branches de la franc-maçonnerie et qui partagent la perversité de la secte elle-même.

De là il découle logiquement que les catholiques ne doivent pas encourager ces sociétés.

Annouer une représentation théâtrale au profit d'une telle société, assister à cette représentation, c'est évidemment l'encourager.

Nous mettons donc les catholiques en garde.

AFFAIRE D'HONNEUR

Nous avons une affaire d'honneur à régler avec le *Nationaliste*.

Nous avons écrit dans la *Vérité* du 13 octobre, après avoir reproduit une note de l'*Echo de Charlevoix*, où Jules Pradier était jugé à sa réelle valeur :

" Si nous avons bien compris, dans une récente explication, le directeur du *Nationaliste* a avoué que Jules Pradier était un nom adopté par la rédaction du journal.

" *Cuique suum !* "

La réponse du *Nationaliste* nous est arrivée la semaine dernière, la voici :

" Dans ladite explication (numéro du 30 septembre), nous avons écrit :

" Le nom de Jules Pradier, substitué depuis à un pseudonyme indéchiffrable au bas d'un article de *tribune libre*, a remis la puce à l'oreille du directeur de la *Croix*."

" Encore une petite canaillerie qui manque son effet.

" Nous répétons que Jules Pradier est absolument étranger à la rédaction du *Nationaliste*. Si nous révélions son identité, la *Vérité* serait peut-être surprise."

Nous allons tirer au clair cette affaire et nos lecteurs jugeront qui peut être accusé justement d'avoir commis une petite canaillerie.

Quand nous avons écrit notre note dans la *Vérité* du 13 octobre, nous avions lu dans le *Nationaliste* du 30 septembre les lignes suivantes :

" Lafortune copia le morceau de sa plus belle main, en y faisant des erreurs volontaires. Le directeur du *Nationaliste*, corrigeant ces erreurs, rétablit le texte primitif. Puis il signa : "Jules Pradier". Puis il effaça "Jules Pradier" et mit "Pierre Beaudry". Puis il ajouta cette note : " Mon cher Lafortune, j'ai changé la signature, vous comprendrez facilement pourquoi. — ASSELIN."

Plus loin il était donné, dans le même article, une autre explication au sujet du fameux Jules Pradier, elle nous avait complètement échappé.

En nous basant sur la première explication donnée par le *Nationaliste* nous ne disions donc rien de faux ; Jules Pradier étant bel et bien un nom à la disposition des rédacteurs de ce journal, et ce n'est que par accident qu'il a été " substitué à un pseudonyme indéchiffrable au bas d'un article de *tribune libre*."

Toute notre faute est d'avoir lu à la volée un article contenant deux explications bien différentes au sujet d'un pseudonyme et de nous être attaché uniquement à la principale, ignorant l'autre involontairement.

En relevant notre note M. Asselin, lui, a bien soin de ne pas mentionner les lignes qu'il a écrites, que nous avons citées plus haut et qui nous ont induit en erreur. Pourtant il ne peut pas prétendre qu'il les ignore puisqu'il en est l'auteur. Nous ne disons pas que c'est encore une petite canaillerie de sa part qui manque son effet, nous ai-

mons mieux croire que c'est un oubli.

A la *Vérité* nous ne sommes pas des canailles, nous sommes des journalistes catholiques et militants, s'il nous arrive de nous tromper nous donnons de complètes et franches explications, même à nos confrères les moins dignes.

Quant à celui qui cache accidentellement le nom de Pradier, nous sommes porté à croire qu'il n'oserait pas signer de son vrai nom les écrits que la *Vérité* a naguère commentés.

PAUL T.

POST SCRIPTUM

La finale de notre article sur l'*Affaire de Buckingham* était déjà composée lorsque le *Canada* nous est arrivé avec un article qui précise l'attitude de M. Lemieux, chef du département du travail.

Ce département, dit la feuille ministérielle, " attend généralement que son intervention soit demandée par l'une des parties, au moins, avant d'offrir sa médiation et il ne se charge de négocier que du consentement des deux parties. Or, nous ne sachions pas que les grévistes, ni les MM. McLaren, aient jamais sollicité l'intervention du département du travail." Et le *Canada* conclut : " Et voilà pourquoi l'hon. M. Lemieux est resté en dehors de la querelle, à laquelle il n'avait pas qualité pour se mêler."

Nous sommes disposé à accepter les assertions de fait du journal ministériel, mais lorsque celui-ci affirme que M. Lemieux " n'avait pas qualité pour se mêler " de l'affaire de Buckingham, il démontre sa complète ignorance de la loi sur l'arbitrage de 1900 ou il trompe délibérément son public. On n'a qu'à relire le paragraphe 4 de cette loi, que nous citons dans ce même numéro (page 142, 4e colonne), pour constater qu'en tout état de cause, et avant l'intervention d'aucune des parties, le ministre a le droit 1° de " s'enquérir des causes et circonstances du différend " ; 2° de " prendre les mesures qui lui paraîtront convenables pour permettre aux parties contractantes de se rencontrer, par elles-mêmes ou leurs représentants, sous la présidence d'un président mutuellement accepté, ou nommé par lui ou par quelque autre personne ou corps, afin de régler le différend à l'amiable ".

Ce texte ne prête à aucune équivoque.

O. H.

BIOGRAPHIE

Vie et Travaux de J. P. Tardivel. fondateur de la *Vérité*, par Mgr Justin Fèvre.

En vente chez Cadieux et Derome, libraires, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Prix 75 centins (ajouter 7 centins pour recevoir franco).

M. Chs. McGill, l'ancien gérant de la Banque d'Ontario, accusé d'avoir fait de faux rapports au gouvernement, vient d'être arrêté sous une inculpation directe de vol.

M. Chs. Ed. Boivin, journaliste de Fall River, vient d'être élu député à la législature de cet état.

M. Félix Gatineau, l'une des têtes dirigeantes de l'Union Saint Jean Baptiste d'Amérique, a été réélu député dans le même état.

EN FRANCE

M. Clemenceau a lu, devant les chambres françaises, sa déclaration de principes. Elle a été approuvée par une majorité considérable. Le Bloc s'est groupé autour du nouveau cabinet, la Droite lui a refusé un témoignage de confiance et le Centre paraît s'être abstenu. Le télégraphe nous apprend que de nombreux interpellateurs ont essayé de connaître la pensée des ministres sur les détails d'application de loi de la séparation et que le débat s'est assez longuement prolongé, mais, au moment où nous terminons notre journal, nous ne sommes pas pour cela plus renseignés, car les dépêches sont d'un vague extrême et ne nous apportent aucun renseignement précis.

Les dernières lettres pastorales publiées par la presse française indiquent que les évêques ordonneront à leurs prêtres de ne point quitter leurs églises le 12 décembre prochain.

D'après une dépêche, M. Briand aurait déclaré, dans une conversation, que les catholiques sont les seuls à ne pas former d'associations cultuelles. Il y a à cela une raison très simple, c'est que le type d'associations cultuelles prescrit par le gouvernement convient à tous les autres cultes, excepté au culte catholique.

LES REVUES

L'Enseignement primaire. Sommaire de novembre :

Pédagogie.—L'histoire du Canada à l'école primaire, C.-J. Maguan. ... Méthodologie — La rédaction à la petite école, H. Nansot ... Documents scolaires — Le parler français à l'école primaire, sommaire d'une conférence donnée à la convention des institutrices des Trois-Rivières, Adjutor Rivard, professeur d'élocution ... Documents officiels — Bureau central des Examineurs catholiques de Québec... Enseignement pratique — Instruction religieuse, Langue française... Le Cabinet de l'Institutur—Le drapeau canadien-français...

Le Semeur. Sommaire de novembre :

Aux Amis des Jeunes, Le Directeur ; Notre action présente, Henri Perdriau ; A l'Œuvre, La Rédaction ; Question sociale, Ecoles sociales, Edouard Montpetit ; Notes et Comptes rendus ; Renseignements bibliographiques, L'abbé J.-A. D'amours.

Rome. Sommaire du 8 octobre.

Texte : Le Saint-Père aux pèlerins français. — La lettre collective de l'épiscopat français adhérant unanimement aux décisions du Souverain Pontife. — Les gymnastes français au Vatican. — L'Observatoire du Vatican : ses débuts : la tour grégorienne ; seconde période : la tour de Léon XIII ; nouveaux aménagements ; la tour de Pie X. — Chronique. — L'élection du T. R. P. Wernz, Supérieur général de la Compagnie de Jésus. — La croix pectorale des cardinaux. — Couronnement des statues du Sacré-Cœur. — Déclarations faites par Pie X.

AVIS

Nous prions tous les retardataires de se mettre au plus tôt en règle avec l'administration de la " Vérité ". Nous avons besoin de tout ce qui nous est dû pour attacher les deux bouts de l'année.

Qu'on nous évite d'envoyer des comptes et de perdre ainsi un temps précieux.

L'Affaire de Buckingham

Notes et commentaires

La première partie de l'enquête judiciaire sur la tragédie de Buckingham s'est terminée la semaine dernière. On sait que le jury du coroner chargé de rechercher les causes et les auteurs de la mort du policier Warner n'avait imputé à personne de responsabilité criminelle; l'enquête sur la mort des grévistes Bélanger et Thériault, énergiquement conduite par le coroner MacMahon, de Montréal, a donné des résultats plus positifs. Treize personnes, dont cinq policiers au service des McLaren; les chefs de la compagnie McLaren, six grévistes et un étranger, le docteur Rodrigue, devront rendre compte de leur conduite devant les tribunaux criminels.

Voici du reste le texte même du verdict, tel que rapporté par les journaux quotidiens:

" Nous, les jurés soussignés, déclarons que nous sommes d'opinion que Thomas Bélanger et François Thériault trouvèrent la mort dans la ville de Buckingham, district d'Ottawa, le 8 octobre 1906, étant tués au cours d'une émeute par Frank Kiernan, John C. Cummings, tous deux de Buckingham; Pierre Picard, de la ville de Montréal; Roy Ingraham, présentement de la ville de Buckingham; F. W. Warner, mort maintenant, et les autres agents de police, tirant sur eux, dans des circonstances telles qu'ils devraient être envoyés devant un tribunal criminel.

" Nous sommes d'opinion que Albert McLaren et Alex. McLaren, tous deux de Buckingham, sont coupables de leur mort en emmenant ces hommes ici, et devraient aller devant un tribunal criminel.

" Nous sommes également d'opinion que Adélard Hamelin, Hilaire Charette, Louis Landry, Jean-Baptiste Clément, Colbert Bastien, George Robinson Croteau, tous de la ville de Buckingham, et plusieurs autres, sont coupables eux aussi par le fait qu'ils ont accompagné ces hommes dans cette agression au cours de laquelle ces derniers ont trouvé la mort, et ils devraient être déferés à un tribunal criminel.

" Nous sommes également d'opinion que le Dr Rodrigue, de Buckingham, est plus coupable que tout autre magistrat de la ville en cela qu'il anticipa des troubles et qu'il négligea de faire son devoir, et que lui également, devrait être envoyé devant les tribunaux criminels. Deux jurés font abstention, M. Goulet et J. Hamelin.

(Signé) J. C. McCallum, président, Olivier Tougas, Frederick Baker, Thos. Spooner, John Cassidy, Octave Desjardins, Robert Davidson, A. P. McLaughlin, R. C. McEachren, D. Lacombe, Ovilas Bédard, Jos. Gauthier, Damien Bourassa, William Gleason. Ed. McMahon, coroner.

On remarquera que ce verdict n'impose pas M. Alexander McLaren parmi ceux qui sont censés avoir tiré sur les grévistes et ne lui impute qu'une responsabilité indirecte. Les témoignages sur ce point étaient contradictoires.

Le coroner, dans son résumé de la preuve, a nettement déclaré que les grévistes " s'en allaient commettre un acte illégal et qu'ils n'avaient pas le droit d'en agir ainsi, " mais, que dans les circonstances, les policiers n'avaient pas le droit non plus de se servir d'ar-

mes à feu. A son avis, le premier acte de violence aurait été commis par Bélanger, qui aurait frappé d'un coup de bâton le policier Kiernan; d'autre part, il lui paraît, en dépit des témoignages si étrangement contradictoires, que la première fusillade est venue du côté des policiers, et il appuie cette opinion sur un fait topique: les grévistes ont été blessés de front, donc, quand tout le monde se faisait face, tandis que les policiers ont été blessés, l'un dans le dos et l'autre dans le côté. Le coroner insiste beaucoup sur le fait qu'il n'a pas été donné lecture du Riot Act avant le conflit, et c'est pour n'avoir pas fait cette lecture surtout que le docteur Rodrigue devra subir un procès. Il est moralement certain que la lecture du Riot Act aurait empêché le conflit, car elle aurait permis à tous de se rendre compte de la gravité de la situation.

Les treize accusés subiront prochainement leur procès et nous ne discuterons point en détail leur cas ni leur responsabilité particulière; ceci relève simplement des tribunaux qui entendront une preuve nouvelle et fixeront le degré de culpabilité de chacun. Les accusés ont du reste droit à ce qu'on ne cherche point à préjuger contre eux l'opinion publique.

Nous avons signalé les erreurs qui, à notre sens, avaient marqué les débuts de cette affaire; il convient d'ajouter que la grande enquête paraît avoir été poursuivie avec beaucoup d'énergie et une large impartialité. Le coroner MacMahon a profité de l'occasion pour préciser nettement les devoirs qui incombent à chacun dans une situation aussi tendue, et si cette leçon de droit avait été connue des intéressés avant le conflit, nous n'aurions probablement pas à regretter la mort de trois hommes.

Il est possible que les grévistes aient eu fortement à se plaindre de la compagnie McLaren, qu'ils aient travaillé dans des conditions déplorables et que leurs patrons aient aggravé une situation déjà pénible en refusant l'intervention conciliatrice du gouvernement provincial, mais cela ne leur donnait point le droit de violer, si peu que ce fût, la loi du pays. C'est rendre aux ouvriers un très mauvais service que d'excuser des actes illégaux — nous parlons ici d'une façon générale, car la légalité des faits de Buckingham sera décidée par les tribunaux; — c'est risquer d'en provoquer la répétition sur d'autres points du territoire, avec des conséquences qu'il est impossible de prévoir. Le devoir des hommes qui ont quelque autorité est de préciser les droits et les obligations de chacun. Le groupement professionnel est un droit naturel, la cessation collective du travail est légitime, encore que regrettable, lorsqu'elle ne comporte aucune rupture de contrat, mais la liberté du travail est sacrée et personne n'est justifiable d'empêcher un homme de travailler. Personne non plus, ni millionnaire ni ouvrier, n'a le droit de se mettre en marge d'une juste loi. Ajoutons que " parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui lui convient (Encyclique *Rerum novarum*). "

Il y a toute une éducation à faire dans notre pays au sujet de la question ouvrière. L'affaire de Buckingham rappelle aux plus distraits que le problème se pose chez nous comme ailleurs et qu'il va falloir l'envisager, non pas au point de vue des intérêts de telle ou telle catégorie de citoyens, mais au point de vue strict du droit et des intérêts généraux de la société. Nous avons tous à apprendre de ce côté-là.

L'une des questions d'ordre immédiatement pratique que posera le dernier conflit est l'emploi par les patrons de policiers armés. Il faut noter, en effet, que les policiers qui ont tenu dans cette affaire un rôle tragique, ne font point partie d'un corps régulier. Ils sont les employés d'une société internationale, l'agence Thiel, dont le gérant montréalais, M. Carrington, est un citoyen américain. Ce qu'ils sont et d'où ils viennent, personne ne paraît guère s'en préoccuper. Ils ont prêté serment comme policiers entre les mains de juges de paix locaux, et c'est leur seul titre légal. Les tribunaux diront du reste dans quelle mesure leurs actes étaient justifiés.

Mais il est dès maintenant évident que si, à la place de ces hommes qui étaient les employés des patrons, qui avaient figure d'adversaires et qui, de fait, au témoignage du coroner MacMahon, ont tenu le rôle d'adversaires et de combattants plutôt que celui de gardiens de la paix; de ces hommes dont on ne connaît point le passé et qui, malheureusement, dans une région où les passions de race sont vives, appartenaient pour la plupart à une autre nationalité que les grévistes, on avait eu de la police régulière, les choses se seraient passées autrement. Il est très probable que celle-ci, qui n'aurait pas du reste soulevé les mêmes animosités que les délégués de l'agence Thiel, aurait agi avec plus de tact, avec plus de sang froid aussi, et que nous n'aurions pas eu à enregistrer une seule mort d'homme.

Qu'il faille maintenir la paix et protéger la propriété privée, personne ne le conteste, mais nombre de journaux qui ne songent guère d'habitude à flatter les ouvriers, déclarent que l'intervention dans un pareil conflit d'un facteur comme l'agence Thiel ne devrait pas être tolérée. Nous croyons qu'ils ont raison. Si la présence de la police est nécessaire, que l'on fasse appel à la police régulière, à celle qui n'est point partie dans la querelle, qui vise uniquement au maintien de l'ordre et dont les agents sont des hommes d'expérience, au passé connu.

Tout le monde s'en trouvera mieux

Nos lecteurs ont pu remarquer que certains journaux, le Canada notamment, ont essayé d'exploiter contre M. Bourassa cette malheureuse affaire de Buckingham; ce journal lui a violemment reproché de n'être pas intervenu dans le conflit, il a même essayé de l'éclabousser du sang des morts en écrivant: (numéro du 29 octobre): " S'il était intervenu dès le début, la tuerie de Buckingham n'aurait probablement pas eu lieu. "

On se demandera d'abord pourquoi l'intervention de M. Bourassa aurait

eu plus d'efficacité que celle du gouvernement provincial, qui n'a rien empêché; on se demandera ensuite si M. Lemieux, ministre du travail et comme tel spécialement chargé des questions ouvrières, est intervenu dans ce conflit. Dans l'affirmative, son intervention officielle et moralement obligatoire, a été inutile, et qu'aurait pu faire alors celle de M. Bourassa? Dans la négative, comment le Canada explique-t-il l'abstention du ministre?

Car, il faut bien se rappeler que, si M. Bourassa n'avait aucun titre légal pour tenter un essai de conciliation, il existe une loi qui autorisait spécifiquement M. Lemieux à tenter cette conciliation. La loi sur l'arbitrage de 1900 dit en effet, dans son paragraphe 4:

4. Mais lorsqu'il existera ou que l'on appréhendera quelque différend entre un patron ou une classe de patrons et des ouvriers, ou entre différentes classes d'ouvriers, le ministre pourra, s'il le juge à propos, exercer tous ou certains des pouvoirs suivants, savoir:

(a) s'enquérir des causes et circonstances du différend;

(b) prendre les mesures qui lui paraîtront convenables pour permettre aux parties contractantes de se rencontrer, par elles-mêmes ou leurs représentants, sous la présidence d'un président mutuellement accepté, ou nommé par lui ou par quelque autre personne ou corps, afin de régler le différend à l'amiable;

(c) sur requête des patrons ou ouvriers intéressés, et après avoir pris en considération l'existence et la suffisance des moyens de conciliation dans la région ou le métier et les faits de la cause, nommer quelqu'un comme aimable compositeur ou un conseil de conciliation;

(d) sur requête des deux parties contestantes, nommer un arbitre ou des arbitres.

Mais il y a plus, et la question ne se pose même point de savoir si M. Bourassa pouvait ou devait intervenir. La vérité, c'est qu'il a tenté, sans prendre la peine de le crier sur les toits, un essai de conciliation qui n'a pas plus réussi que celui du gouvernement provincial. Le député de Labelle n'a pas jugé à propos, pour des raisons que nous ignorons encore, de relever les attaques du Canada, mais tous ceux qui sont au courant des faits ne se sont pas crus obligés à une pareille réserve.

C'est pourquoi le directeur du Nationaliste a dit, au cours d'une lettre par lui adressée au chroniqueur ouvrier de la Patrie et publiée dans ce journal le 3 novembre:

" Les employés des usines McLaren n'ont pas consulté le député de Labelle avant de se mettre en grève: une fois la grève déclarée, les événements se sont précipités si rapidement que des coups de feu étaient tirés, et du sang versé, avant que personne se fût rendu compte de la gravité de la situation. Cependant, le député de Labelle a eu le temps de faire, dans l'intérêt des grévistes, certaines démarches dont il n'est pas encore libre de parler, mais qu'il a portées privément à la connaissance de M. Verville et qui, dans les circonstances, étaient peut-être plus courageuses que l'agitation politico-ouvrière faite autour des cadavres des malheureux Bélanger et Thériault, maintenant que la justice travaille à atteindre tous les coupables. "

Le moindre hommage qu'on doive à ceux qui sont tombés dans la journée

du 8 octobre, c'est de respecter leur mort et de ne s'en point faire une arme dans la querelle des partis.

OMER HÉROUX.

LA "PRESSE"

La *Presse* a de nouveau changé de mains. Elle-même nous l'apprend dans un article daté du 3 novembre et dont voici la partie maîtresse :

"La *Presse* depuis deux ans était administrée par une compagnie à fonds social dont le capital-actions était la propriété de capitalistes auxquels les lecteurs n'étaient pas habitués. Tous les intérêts de ce groupe ont été acquis par l'hon. M. Berthiaume, qui est aujourd'hui le seul et unique propriétaire de notre journal. Il en possède tout le capital-actions et en détient le contrôle absolu.

"Inutile de dire que les nombreux racontars colportés dans la rue et dans certaines gazettes concernant le rachat de notre journal par l'hon. M. Berthiaume n'ont jamais eu le moindre fondement, notre nouveau propriétaire ayant lui-même conduit les négociations avec ses propres ressources, et ayant obtenu le contrôle non divisé et indivisible du journal.

"Le personnel de la rédaction et de l'administration de la *Presse* reste le même, chacun conservant la position qu'il occupait avant que M. Berthiaume n'eut repris son journal, à une seule exception près, qui n'est pas un changement, mais une addition. Lors du départ de l'hon. M. T. Berthiaume, M. Thomas Côté était le gérant de la rédaction de la *Presse*. Nous sommes heureux d'annoncer qu'il reprendra son ancienne situation aussitôt qu'il aura pu, sans nuire à l'efficacité d'un grand service public, donner sa démission comme secrétaire de la "Commission Internationale des Eaux frontalières."

On trouvera une particulière saveur à cet aveu que, "depuis deux ans," la *Presse* "était administrée par une compagnie à fonds social dont le capital-actions était la propriété de capitalistes auxquels les lecteurs n'étaient pas habitués."

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites

Il n'existe plus aucun mystère sur la qualité d'une partie au moins de ces "capitalistes auxquels les lecteurs n'étaient point habitués". M. David Russell, un lanceur d'affaires qui possède une couple de gazettes dans les provinces maritimes, a lui-même déclaré, dans une lettre qu'ont publiée tous les journaux de la province, qu'il avait, en 1904, acheté la *Presse*. On a partout affirmé depuis que MM. McKenzie et Mann, les grands constructeurs de chemins de fer, étaient dès le début ou étaient subséquemment devenus parties à l'opération. M. Russell a lui-même confirmé la chose voici quelques mois, en déclarant qu'il avait obtenu une promesse de vente de la part de ses co-intéressés, MM. McKenzie et Mann. Il a depuis, dans une conversation reproduite par la *Gazette* du 3 novembre, réaffirmé qu'il avait bien, en 1904, acheté la *Presse* et qu'il venait de céder les intérêts qu'il y possédait jusqu'ici. Ceci, sans doute, ne signifie point qu'il n'existe aucun dessous en cette affaire et que M. Russell,

aussi bien que MM. McKenzie et Mann, n'avait point des associés dont le nom est resté inconnu, mais nous assure que, depuis deux ans, la principale publication française de l'Amérique, celle qui posait constamment à "l'organe national", a été la chose d'un syndicat anglais.

Le fait était connu ; il a été crié sur les toits par toute la presse indépendante, mais il a paru laisser indifférente la masse de notre population. Cette apparente apathie sera l'un des étonnements de l'avenir.

* *

La rumeur courante attribuait à M. Berthiaume un associé qui ne serait autre que M. Laurier, agissant en son nom propre ou au nom d'un groupe de politiciens libéraux. La rentrée au journal de M. Thomas Côté, l'un des favoris du premier ministre, semble bien garantir que celui-ci exercera encore sur la direction du journal une influence considérable.

On aurait tort en tout cas de croire que le bref article dont nous citons plus haut la partie réellement substantielle, nous fournit le dernier mot du récent avatar de la *Presse*. Celle-ci nous a donné le droit de douter de sa parole, lorsqu'elle parle de ses propres affaires. En 1904, elle a nié sa vente, alors que l'opération était faite depuis quelques jours déjà.

La *Presse* nous affirme qu'elle "sera à l'avenir ce qu'elle a été depuis sa fondation, c'est-à-dire un journal entièrement indépendant de tous les partis politiques, de toutes les factions, de tous les groupes." La garantie est plutôt faible ! Depuis deux ans—pour ne pas remonter plus haut—la *Presse* a été la servante docile, sans couleur d'indépendance, des deux gouvernements, elle s'est particulièrement appliquée à favoriser en tout et partout le cabinet fédéral, de qui ses maîtres attendaient pain et faveurs. Et c'est un autre genre d'indépendance qu'elle devra pratiquer, si elle entend réellement, ainsi qu'elle l'affirme, devenir "pour notre race et notre province un organe de plus en plus fort, de plus en plus utile aux intérêts qui sont si chers à tous nos compatriotes, en un mot, le château-fort de notre nationalité."

Ce n'est pas le château-fort de notre nationalité qu'elle fut jusqu'ici, mais bien l'une des pires causes de démoralisation dont nous ayons encore souffert. Elle a implanté chez nous le journalisme jaune, l'exploitation intensive du sang et de la boue, elle a déshabitué nos populations des choses sérieuses, elle les a rendues presque incapables de s'occuper des grands intérêts nationaux. Elle n'est pas la seule coupable sans doute, mais, grâce à sa prodigieuse circulation, c'est elle dont l'influence a pénétré le plus loin et le plus avant.

OMER HÉROUX.

On voudra bien se rappeler que l'abonnement à la "Vérité" est payable d'avance.

Un abonnement gratuit à tout étudiant qui nous fera parvenir cinq nouveaux abonnements (abonnement d'étudiant \$1.00.)

Scandale et protestations

Nous avons signalé déjà le scandale qui a marqué la clôture du récent congrès radical et radical socialiste de Lille, où se sont réunies les fortes têtes de l'anticléricalisme français. Les congressistes ont donné un punch d'honneur dans la chapelle de l'ancien couvent des Carmélites, mise à leur disposition par le liquidateur des biens de la congrégation. Le scandale a provoqué de virulentes protestations et l'archevêque de Cambrai a ordonné une cérémonie expiatoire. Voici le texte de l'émouvante lettre de protestation adressée de Tournai à l'un de nos confrères de Lille, par la supérieure des Carmélites :

"Nous avons la douleur d'apprendre dans notre exil le nouvel attentat qui se prépare contre notre monastère de Lille. Aucune audace du mal ne pourra jamais faire que le droit ne soit point le droit, que le vol ne soit pas le vol, et que ce qui nous appartient ne reste notre propriété incontestable. Nous sommes la justice outragée : mais nous demeurons la justice.

"Si l'exil est amer, plus amère encore est pour nous la pensée que demain la porte de notre monastère, dont nous avons été chassées dans la nuit du 15 septembre 1905, va s'ouvrir à des hommes uniquement appelés chez nous par la haine de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Eglise.

"Contre ces violateurs de notre maison, de nos cloîtres, de notre chapelle, je proteste avec toutes mes filles carmélites de toute l'énergie de mon âme. Humble femme de 80 ans, sachant que la vie passe vite, je crie à ceux qui ont imaginé, permis, organisé, ce nouveau scandale. "Le premier mot de votre haine aveugle fut la "spoliation, le deuxième, bien prompt, "est la profanation. Le dernier mot "Dieu l'aura. Puisse-t-il ne pas être "l'éternelle malédiction. Puisse sa "miséricorde vous éclairer avant le "jour inévitable de sa justice.

"*Sœur Catherine de Sienne C. D.,
"prieure."*

EN PASSANT

Joliet } Le *Chicago Evening Post* ayant demandé s'il fallait écrire *Joliet* ou *Joliet* avec un seul "l" (le nom d'une petite ville sur la rivière des Illinois), M. Ernest Gagnon répond en quelques mots dans le *Bulletin des Recherches Historiques*. La réponse est facile, dit M. Gagnon, et il reproduit quelques fac-similés de la signature de Louis Joliet lui-même. Or l'illustre découvreur du pays des Illinois écrit son nom avec deux "l".

Encore un complot } On annonce que M. Clemenceau aurait imaginé un nouveau complot contre la République et lui-même. Voici comment on explique cette étrange affaire. On fabrique actuellement des documents par lesquels on prouverait l'organisation d'un complot contre la République. Les conspirateurs seraient le cardinal Merry del Val, le cardinal Richard, le duc d'Orléans et l'empereur d'Allemagne.

Pour la circonstance on ferait arrêter des personnalités royalistes et ecclésiastiques. M. Clemenceau devien-

drat, lui, le sauveur de la Patrie. On dit qu'à Rome le Vatican est bien informé et qu'on déjouera toutes les intrigues.

L'abbé Gayraud et la loi } Il est question que le député du Finistère, M. l'abbé Gayraud, proposera au parlement français, sous sa seule responsabilité, d'ajouter à l'article 4 de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat le paragraphe suivant : "Les associations du culte catholique seront et demeureront constituées sous l'autorité de l'évêque."

Puis il demandera de modifier les articles 13 et 14 de telle sorte que les églises et autres édifices ou immeubles seront laissés à la disposition des évêques.

Le Saint-Père, dit-il, veut tout simplement qu'un texte légal reconnaisse, non pas comme un droit divin, mais comme un fait historique, l'autorité nécessaire de la hiérarchie de l'Eglise sur les associations cultuelles.

Congrès radical } Il vient de se tenir à Lille un congrès radical, socialiste et maçonnique. Le plat de résistance a été le "cléricalisme". M. Buisson a expliqué longuement le dogme de la Libre pensée qui devient le dogme de la persécution.

On a parlé beaucoup de l'application de la loi de séparation ; on a réclamé le couronnement de la laïcisation scolaire, l'entière et effective exécution des lois qui ont supprimé l'enseignement congréganiste.

Pour préparer les générations nouvelles on va tenter de faire supprimer le catéchisme ou de le faire rédiger conformément aux doctrines maçonniques afin que l'enseignement du prêtre ne soit plus en contradiction avec celui de l'école.

Les enfants mineurs seront protégés contre les attentats dogmatiques et les pratiques religieuses...

Ce sont là exactement, dit l'un de nos confrères de Paris, les folies de 1793 qui recommencent ; souhaitons qu'elles n'attirent pas sur la France les mêmes châtements.

Appréciation et suggestion } "... Parlons, écrit M. l'abbé Elie J. Auger, d'une lettre très jolie, très naturelle et très vivante, que M. l'abbé Emile Chartier, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, actuellement en séjour d'étude à Paris, écrivait récemment à la *Vérité* de Québec, à propos d'un pèlerinage que M. l'abbé venait de faire "au tombeau de Crémazie." D'après ce qu'il nous raconte, il ne serait pas impossible—quoique les chances soient bien restreintes, de retrouver un jour quelques cendres de notre grand poète. La conversation que M. Chartier a eue avec Mad. Malandin (la dame qui vit mourir Crémazie qu'elle connaissait sous le nom de Jules Fontaine,) et qu'il raconte si bien, devrait être inscrite en tête des futures éditions des *œuvres de Crémazie*.

"Pour donner une idée du ton de cette lettre, qui marque un grand progrès dans le style d'un homme qui écrivait déjà bien, je demande à citer cette phrase émue..."

Et M. l'abbé Auclair détache de la

lettre de notre collaborateur des lignes bellement inspirées.

En garde } Un correspondant espagnol de la Croix de Paris écrit à ce journal que "les prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au séminaire de Cahorra, ont écrit à l'archevêque de Burgos qu'ils s'engageaient "solennellement à ne contribuer en aucune façon, soit directement, soit par leur exemple, à la diffusion et à la prospérité de *El Heraldo de Madrid*, *El Imparcial*, *La Correspondencia de Espana* et leurs pareils de Madrid comme des provinces."

Nos lecteurs sauront désormais avec quelle réserve il convient d'accueillir, lorsqu'il s'agit de questions religieuses particulièrement, les extraits de ces journaux que nous apportent les agences télégraphiques.

M. Ku } M. Godfroi Kurth, l'émminent professeur de l'université de Liège, vient d'être nommé directeur de l'Institut historique belge à Rome. M. Kurth, catholique ardent, est l'un des maîtres de la science historique en Europe. Son livre sur les *Origines de la Civilisation moderne* est une œuvre monumentale.

Dumay } Les journaux français annoncent la mort de M. Dumay, ancien directeur des cultes. M. Dumay a joué dans l'histoire de l'Eglise de France depuis vingt cinq ans un rôle particulièrement néfaste. C'était l'apôtre de la destruction lente, savante et méthodique.

On dit qu'il est mort chrétienement.

Contre Dreyfus } Les généraux Louis Langlois, Paris, Dietrich, E. Sonnois, Pottier et Prudhomme viennent, à la suite de leurs camarades Kessler, Donop, Bonnal, Travailleux, etc. de souscrire à la médaille d'or que l'*Action française* propose d'offrir au général Mercier pour le remercier de son attitude dans l'affaire Dreyfus. Cette souscription prend presque les allures d'une protestation de la vieille armée contre le jugement de la Cour de Cassation.

Les verdicts des conseils de guerre n'avaient point convaincu les dreyfusards; il est évident que celui de la cour suprême laisse incrédules les antidreyfusards. L'*Action française* accuse formellement la Cour de Cassation d'avoir violé la loi pour annuler sans renvoi le verdict du conseil de guerre de Rennes. On sait que la cassation avec renvoi aurait obligé Dreyfus à subir un nouveau procès devant ses pairs.

W. H. Thorne } Plusieurs de nos lecteurs se sont sans doute demandé ce qu'il était advenu de M. William Henry Thorne, l'ancien rédacteur de la revue trimestrielle *Globe*. La dernière livraison de la *Catholic Fortnightly Review* nous apprend que le vieux journaliste est dans un état de santé précaire et qu'il a dû être interné dans l'asile des aliénés de Chester, Pe. L'un de ses amis supplie ceux qui l'ont connu d'aider à le placer dans un milieu où il pourrait rece-

voir tous les soins convenables à son état, ce qui ne serait point le cas à Chester, où les malades de toute catégorie vivent ensemble. Les souscriptions peuvent être adressées à deux des amis de M. Thorne: Mlle Caroline D. Swan, 174, Eastern Promenade, Portland, Maine, et M. Thos. J. Hunt, 623, Walnut Street, Philadelphia, Penn.

Vers le pôle } On vient de recevoir des nouvelles de Peary, l'explorateur des régions arctiques qui partit l'an dernier à la découverte du pôle nord. Peary n'a pas atteint le pôle, mais il s'en est approché plus que qui ce soit. Il a atteint un point situé à 87 degrés 6 minutes de latitude, soit à 203 milles du pôle. Le point extrême jusqu'ici touché par les explorateurs était 86 degrés 34 minutes, ce qui est 34 milles de moins que le record de Peary. C'est dans l'expédition du duc des Abruzzes, voici quelques années, que fut atteint ce dernier point.

En Angleterre } Les dépêches annoncent que la Chambre des Lords fait subir au projet de loi sur l'instruction publique présenté par M. Birrell des modifications considérables. La grande victoire remportée par les conservateurs dans les récentes élections municipales portera sans doute les Lords à agir avec une fermeté plus grande, car elle démontre que le ministère commence déjà à perdre du terrain dans l'opinion.

Nous essaierons d'indiquer la portée des amendements adoptés, lorsque la poste d'Europe nous en aura apporté le texte.

La réponse d'un chrétien } A la suite du discours que M. Clemenceau prononça lors de son voyage en Vendée, M. le comte de Cathelineau le traita de misérable. Trois amis de M. Clemenceau ont offert de régler l'affaire dans un combat. M. le comte Xavier de Cathelineau répond qu'il est Vendéen, c'est-à-dire catholique, que sa religion défend le duel. Il rappelle qu'un brave Vendéen fait prisonnier par les Bleus fut conduit au pied d'une croix et que là, lui mettant une hache à la main, on lui commanda de l'abattre. Le paysan s'adossant à la croix la défendit contre les baïonnettes de trente assassins et tomba mort en criant: rendez-moi mon Dieu!

Le comte de Cathelineau annonce que, comme ce brave homme, il se rendra bientôt aux portes des églises, au pied de la Croix. C'est là, leur faisant face, le Sacré-Cœur sur la poitrine, qu'il rencontrera les ennemis de l'Eglise.

Trois chouans ont offert leurs services au comte dans le cas où il y aurait combat singulier.

Commentant cet incident, le marquis d'Elbée écrit: "Le dernier chouan n'est pas mort. Les Vendéens sont éternels comme l'Eglise, qu'ils défendent."

On annonce que la Douma russe se réunira le 4 mars 1907. La date des élections n'est pas encore fixée.

PETITES NOTES

Une dépêche de Londres dit que le Conseil privé a décidé contre les Frères des Ecoles chrétiennes, au sujet de l'exemption qu'était censée leur accorder la loi d'Ontario.

Cette loi décrétait que les membres des congrégations religieuses catholiques qui avaient, avant la Confédération, le droit d'enseigner dans la province, continueraient à enseigner dans les écoles séparées d'Ontario sans être astreints à passer des examens spéciaux. Le point en litige était celui-ci: cette exemption s'applique-t-elle aux congrégations elles-mêmes, ou uniquement à ceux de leurs membres qui avaient le droit d'enseigner avant la Confédération? L'interprétation usuelle favorisait les congrégations; le jugement des tribunaux la contredit formellement. Un grand nombre de congréganistes devront donc passer de nouveaux examens s'ils veulent continuer à enseigner dans l'Ontario. Cette décision affecte aussi certaines congrégations féminines.

On estime à plus de 60.000 le nombre des fidèles qui sont allés, dimanche dernier, prier dans le cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal, sous la direction de Mgr l'archevêque de Montréal.

Des sermons sur la mort ont été adressés à cette immense foule par deux prédicateurs, M. l'abbé Martin, qui a parlé en français, et M. l'abbé McCrory, qui a fait le sermon anglais.

M. J. A. Benoit, cultivateur, a été élu député d'Iberville en remplacement de M. Gosselin, devenu conseiller législatif. L'adversaire de M. Benoit était M. C. S. Roy, avocat. L'élection n'a aucune signification politique: les deux candidats étaient libéraux et le cabinet n'est pas intervenu dans la lutte. M. Godfroy Langlois a fait campagne pour le candidat battu.

Le R. P. Tamisier, S. J., a donné lundi de cette semaine, à la salle Loyola, une fort intéressante conférence sur la Société musulmane. C'était la suite de ses *Mystères de l'Islam*. Ceux qui ont lu, dans la *Revue canadienne*, les études sur l'islamisme publiées par le distingué conférencier, savent avec quel soin il a étudié sur place cette question du mahométisme.

La majorité officielle de M. Fielding est de 1.016 voix et celle de M. Tolmie de 471.

Le Club de Réforme de Montréal donnera, le 20 novembre, un dîner en l'honneur du ministre des finances. On ne pourra certes accuser d'excessive fierté les Canadiens qui iront acclamer l'homme qui s'est joint à M. Sifton pour empêcher la minorité française de l'Ouest d'obtenir pleine et entière justice.

On annonce la fondation prochaine, à Montréal, d'un journal strictement conservateur. Nous croyons qu'il s'agit d'une transformation de la *Nation*, de Saint-Jérôme, qui deviendrait semi-quotidienne, en attendant que les circonstances lui permettent de paraître tous les jours.

C'est le R. P. Vidal, un Jésuite espagnol d'origine française, qui remplace dans la chaire de droit canonique de l'Université grégorienne, le R. P. Wernz devenu général des Jésuites.

Il paraît se manifester, chez les jeunes conservateurs de la province, un mouvement de mécontentement contre les chefs, qu'on accuse de ne pas assez payer de leur personne et de laisser leurs troupes sans direction précise.

D'après les *Lettres provinciales* de Paris, les membres de la Compagnie de publication de la *Patrie*, de Montréal, seraient M. J. Israël, Louis-Joseph et Eugène Tarte, M. J. N. Chevrier et M. L. T. Maréchal.

Une couple de cents Français de Saint-Pierre sont arrivés au Canada la semaine dernière. Peu d'entre eux sont restés dans la province de Québec.

On annonce qu'il sera établi l'an prochain aux Philippines une double assemblée législative, dont les attributions seront assez largement étendues.

M. Thomas Cooper Boville succède à M. J. M. Courtney comme sous-ministre des finances du Canada. M. Bruce Walker dirigera notre service d'immigration en Angleterre, à la place de M. W. T. R. Preston.

Les Chambres seront appelées à sanctionner un projet de loi abolissant la peine de mort en France.

Nous lisons dans une dépêche de Paris que l'avènement de Clemenceau est un triomphe pour le journalisme. En France il y a huit journalistes sur douze ministres. Les avocats sont en majorité dans les Chambres anglaises, mais les journalistes et les médecins tiennent le haut des affaires en France.

On annonce la publication prochaine d'un Syllabus biblique. Il émanerait de la Congrégation du Saint Office et serait promulgué par le Souverain Pontife.

M. le juge Madore, ancien député d' Hochelaga, est décédé la semaine dernière à Montréal, à l'âge de 47 ans.

On prétend que le téléphone sans fil a permis à des pêcheurs du Massachusetts de communiquer avec la terre ferme pour se tenir au courant des prix du marché.

M. Adjutor Rivard, le distingué professeur d'élocution de l'Université Laval, a recommencé ses cours publics. Il traitera, cette année, du geste oratoire. Entrée gratuite. Les cours ont lieu tous les mercredis, à huit heures du soir.

Mgr John Marsh, le nouvel évêque de Havre de Grâce, à Terre-Neuve, a été sacré le dimanche 4 novembre.

Les Dames du Sacré Cœur de Montréal viennent de créer à leur couvent de la rue Saint-Alexandre une école du soir pour jeunes filles qui est déjà fréquentée par 150 jeunes filles, employées de bureau et autres.

M. Kleckowsky, consul général de France à Montréal depuis douze ans, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire à Montevideo, dans l'Amérique du Sud. Il aurait pour successeur M. Dallemagne, consul à Malaga.

M. Stephen Gwynn, un nationaliste, succède à M. Charles R. Devlin comme député de Galway aux Communes anglaises.

Trois candidats recherchent la succession de M. Leslie, ancien député des Îles de la Madeleine: M. W. C. Leslie, M. P. P. Delaney, ancien député, et M. L. A. Thériault. Le scrutin est fixé au 20 novembre.

Les Franco-Américains du Maine se réuniront en congrès à Waterville, les 24 et 25 juin prochain. Le 26 juin, il y aura célébration solennelle de la Saint-Jean-Baptiste.

L'enquête sur les assurances tire à sa fin. Le commissaire préposé à la vente des terres du Pacifique a déclaré, dans son témoignage, que MM. Pope, Fowler et Cie n'avaient reçu de sa compagnie aucune faveur particulière.

Les libéraux de Sainte Marie ont choisi pour candidat M. Médéric Martin, les conservateurs de Sainte Anne, M. Frank Curran.

M. l'abbé Joseph-Noël Lussier, ancien curé de Saint-Alexis, décédé le 30 octobre à l'Assomption, était membre de la Société d'une messe (section provinciale.)

Archevêché de Québec,
2 novembre 1906.

Le Révérend Magloire Deschamps, curé de Notre-Dame de Bonsecours de Stukely, décédé le 3 du courant, était membre de la Société d'une messe (section provinciale.)

Archevêché de Québec,
le 5 novembre 1906.

LIONEL LINDSAY, *ptre*,
Secrétaire.

Nous prions nos amis de nous faire connaître de bons agents capables d'entreprendre une active propagande en faveur de notre journal.

Nous rappelons qu'une demande de changement d'adresse doit toujours être accompagnée de l'ancienne adresse.